

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025121907

Séance du 19/12/2025

Référence
2025121907

Objet de la délibération
OUVERTURE D'UN CENTRE AERE (ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS) ETE 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
20	14	19

Date de la convocation
12/12/2025

Date d'affichage
19/12/2025

Vote
A l'unanimité
Pour 19
Contre 0
Abstention 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le 19/12/2025

Et

Publication ou notification du

L' an 2025 le 19 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire

**Présents :** ROLLAND Thierry, PROUVEUR Aurore, JONVILLE Yves, FOUQUART Paul, BONNEEL Audrey, CARPENTIER Florine, DEFFONTAINE Bernard, HARDY Nicole, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, SELOSSE Olivier, D'HULST Thierry, DUPAS Philippe, JOLY Julien

**Absents excusés :** DE NANTEUIL Christian représenté par PROUVEUR Aurore, FAUCHILLE Patrice par FOUQUART Paul, POULAIN Brigitte représentée par JONVILLE Yves, FLEUROUX Stéphanie représentée par D'HULST Thierry, REFFAS Alain représenté par ROLLAND Thierry

**Absents :** LEBRUN Nathalie

**A été nommé(e) secrétaire :** Madame Aurore PROUVEUR

**Objet de la délibération :** OUVERTURE D'UN CENTRE AERE (ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS) ETE 2026

Madame Audrey BONNEEL, ajointe à la jeunesse, propose au Conseil Municipal d'ouvrir un Accueil Collectif de Mineurs (A C M), pour les enfants de 2 à 12 ans.

Pendant l'ouverture du centre aéré, une garderie accueillera les enfants de 2 à 12 ans, le matin de 7 heures à 9 heures et le soir de 17 heures à 18 heures.

La déclaration d'ouverture de cet A.C.M sera faite à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Les frais y afférents seront prévus au budget. Les réservations pour cet A.C.M d'été devraient être ouvertes sur le portail familles fin mai/ début juin 2026.

Après discussion le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie le 19/12/2025  
Le Maire  
Thierry ROLLAND

